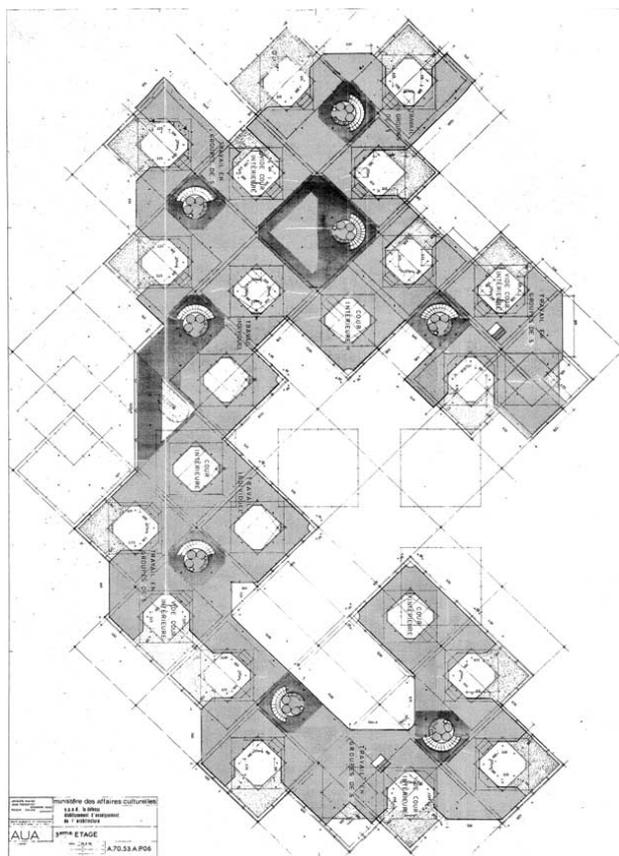


## Les amis de l'école d'architecture de Nanterre

### L'école d'architecture de Nanterre

Pour la sauvegarde d'un édifice singulier et sa réutilisation en équipement public à vocation culturelle et sociale



<b>Localisation</b>	41, allée Le Corbusier, 92 000 Nanterre
<b>Concepteurs</b>	Jacques Kalisz architecte, en collaboration avec Roger Salem, Max Soumagnac (coloriste) et Miroslav Kostanjevac (ingénieur structure)
<b>Réalisation</b>	1971-1972
<b>Entreprise</b>	GEEP INDUSTRIE
<b>Surface hors œuvre</b>	10 718 m <sup>2</sup> sur 5 niveaux
<b>Actuel propriétaire</b>	Ministère de la Culture et de la Communication

## Un édifice reconnu en danger

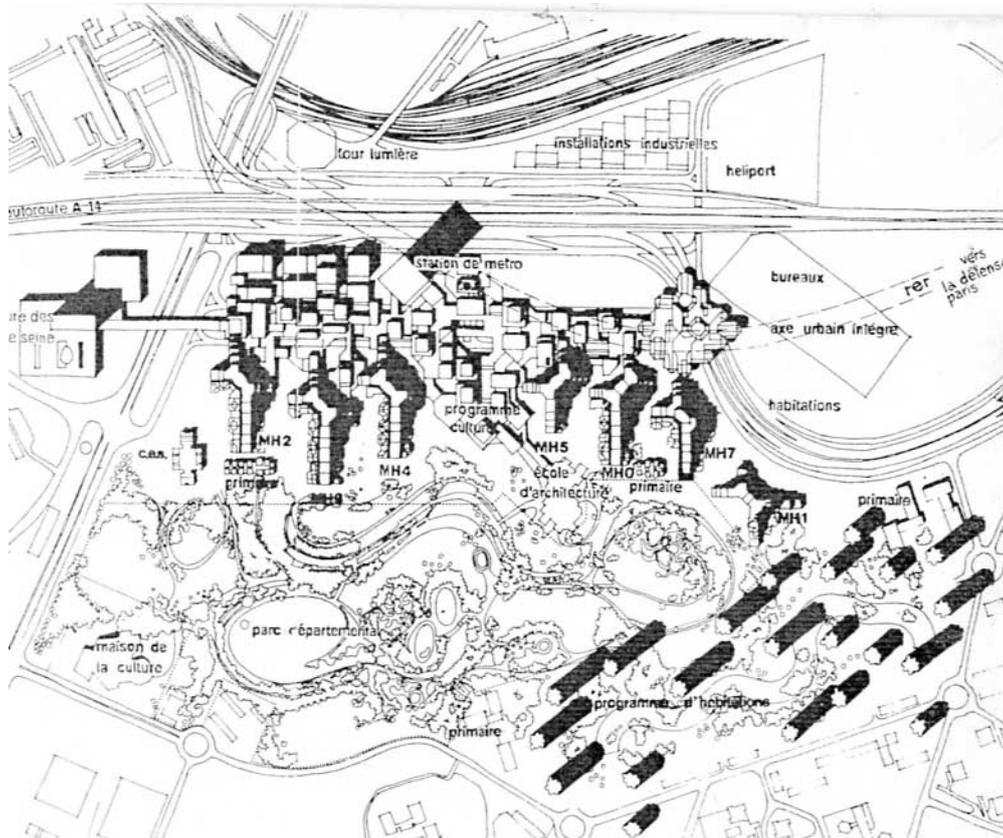
Située sur la commune de Nanterre, en bordure du parc André Malraux, la construction qui était destinée aux Unités Pédagogiques d'Architecture 2 et 5 est aujourd'hui **menacée de destruction**. Suite au transfert des Unités Pédagogiques, le bâtiment, **fermé en juin 2004**, abandonné, ni surveillé ni gardienné à ce jour, connaît un état de dégradation qui s'accroît de mois en mois.

On peut d'ailleurs s'interroger sur les raisons qui ont incité son propriétaire, l'Etat, à abandonner un tel lieu, véritable gaspillage public !!!  
(coût de construction 10 millions de francs de travaux, y compris 900 000 francs pour les fondations à 20 m de profondeur, en 1970)



© DR

L'Etablissement d'Enseignement de l'Architecture de La Défense s'inscrit dans le projet d'aménagement qui prévoit, sous l'impulsion d'André Malraux, la construction d'un ensemble urbain et paysager, constitué d'un parc, de logements et d'équipements publics. Outre l'enseignement de l'Architecture, il est question d'y installer le musée des Arts Décoratifs, les écoles supérieures de l'enseignement des Arts Décoratifs, de la Musique et du Cinéma.



© DR

L'organisation générale de la zone prévoit par ailleurs 400.000 m<sup>2</sup> de bureaux de grande hauteur, 2000 logements, des équipements commerciaux, sociaux culturels et scolaires.<sup>1</sup>

L'école d'architecture est un bâtiment reconnu, ce dont témoigne une fortune critique considérable. Outre les publications contemporaines dès sa construction, (revues *Techniques et Architecture*, *Architecture d'Aujourd'hui*, *Recherche et Architecture*) elle est citée dans les guides d'architecture (*Paris Construit, guide de l'architecture contemporaine*, 1970, Ionel Schein, éditions Vincent et Fréal ; *Guide d'architecture contemporaine en France*, 1972, Amouroux, Crétole, Monnet; *Guide de l'art dans la rue au XXe siècle Paris et sa banlieue*, 1974, Marrey Bernard, éditions ouvrières ; *Guide. Architecture en France depuis 1945*, 1983, Emery Marc, Goulet Patrice ; *Histoire de l'architecture moderne en France de 1889 à nos jours : un siècle de modernité*, 1984, Jullian René) dans les ouvrages de l'architecture française de l'après-guerre (*France Architecture 1965-1988*, 1992, 1992 ; *L'architecture moderne en France 1940-1966*, 1999, Claude Loupiac, Gérard Monnier, Joseph Abram, Cristine Mangin), dans le numéro rétrospectif de la revue AMC (avril 1986), et enfin dans les ouvrages spécialisés sur l'architecture en métal (*Architecture et métal en France 19<sup>e</sup> - 20<sup>e</sup> siècle*, 1994, Frédéric Seitz. *L'architecture métallique au 20<sup>e</sup> siècle : architecture et « savoir-fer »*, 1995, Frédéric Seitz. *Structure Acier*, Franz Hart, Walter Henn, Hansjürgen Sontag, 1974).

La singularité et l'originalité de l'école d'architecture sont encore soulignées aujourd'hui par de nombreux historiens de l'architecture, tels Frédéric Seitz, Richard Klein, Jean-Louis Cohen, Catherine Blain et Bénédicte Chaljub.

Jacques Kalisz fait partie des architectes auxquels l'Encyclopaedia Universalis consacre un article sous la plume de Simon Texier, historien. Un article lui est consacré dans le *Maitron, Dictionnaire Biographique, Mouvement Ouvrier, Mouvement Social, Tome 7, édition de l'Atelier/les Editions Ouvrières*, sous la plume de Frédéric Seitz, 2011.

Des bâtiments de facture équivalente, pour certains moins emblématiques, ont récemment fait l'objet de réhabilitations soigneuses, tels que la CAF de Paris 15<sup>e</sup> (Lopez architecte), le stade nautique d'Aubervilliers (J. Kalisz et Perrotet architectes). Ces exemples ouvrent objectivement des perspectives quant à l'avenir de l'édifice de l'école.



© DR

Conçu et édifié par Jacques Kalisz et Roger Salem de 1968 à 1972, l'Etablissement d'Enseignement de l'Architecture présente un intérêt architectural, patrimonial et historique indéniable.

En 2005, la délégation permanente de la commission régionale du patrimoine et des sites d'Ile de France a d'ailleurs souligné l'intérêt patrimonial de l'ensemble, ainsi que son insertion dans le site du parc André Malraux. Considérant ce bâtiment « *de haute qualité* », elle s'est prononcée à l'unanimité, en juillet 2005, « *en faveur du passage devant la commission régionale du patrimoine et des sites, (...) souhaitant qu'auparavant les négociations sur l'avenir du bâtiment se soient stabilisées et aient débouché sur un véritable projet de réhabilitation (...). Cette œuvre (...) est un bâtiment emblématique (...) un véritable manifeste architectural (...). La rénovation exemplaire d'une autre œuvre de Kalisz, le centre administratif de Pantin, transformé en Centre National de la Danse, prouve qu'une réhabilitation est possible* » .

---

<sup>1</sup> Suivant la notice descriptive du permis de construire de l'établissement d'enseignement de l'architecture.

En effet, la reconversion récente du centre administratif de Pantin (1964-1973) en Centre national de la danse (Robain et Gueysse, distinguée par le prix de l'équerre d'argent 2004) témoigne d'un consensus général quant à la qualité et au potentiel de l'architecture de Jacques Kalisz. Elle démontre que les espaces d'origine, liés à des usages spécifiques, à l'instar de bâtiments plus anciens, n'entravent absolument pas l'intégration de nouvelles fonctions.



© DR

**Aujourd'hui le bâtiment de ce qui fut l'école d'architecture** est mis en vente par l'Etat qui a lancé un appel d'offre, estimant le bien à 26 millions d'euros.

La ville de Nanterre a amorcé depuis 2008 une réflexion pour un projet de réhabilitation et de réutilisation et présenté la même année une offre de rachat à 3,5 millions d'euros, y compris la réutilisation partielle des surfaces en logements. L'état accepterait un compromis sur la base de 6,3 millions d'euros et la construction de 10.000 m<sup>2</sup> de logements, ce que les élus de la ville refusent.

Fin 2011, un groupe de travail concernant le devenir de l'école a été organisé par la ville de Nanterre.

Parallèlement, les associations DOCOMOMO France et Les Amis de l'école d'architecture de Nanterre (association constituée pour sauvegarder l'édifice) appellent à signer une pétition pour obtenir :

- ✓ la reconnaissance de l'édifice comme une création architecturale singulière du mouvement moderne
- ✓ sa protection au titre des monuments historiques
- ✓ de redonner sens à cette architecture en tant que lieu de vie et de rencontres, ouvert aux activités culturelles comme aux nécessités socio économiques du territoire où elle s'inscrit.

**A ce jour, 930 personnes ont signé la pétition.**

**Il y a donc urgence à agir afin de sauvegarder cet édifice en péril.**

**« L'édifice est aujourd'hui dans un état critique, il faut agir rapidement pour la protection de ce fleuron de l'architecture française » (Jeannine Cornaille – Société d'Histoire de Nanterre – Nanterre Info – Juin 2011)**

## 1- Un édifice exemplaire

L'architecte Jacques Kalisz (1926-2002) s'engage dans la pratique d'<sup>2</sup>une architecture expérimentale et progressiste. Dès le début des années 60, il intègre l'**AUA (Atelier d'Urbanisme et d'Architecture)**, véritable laboratoire auquel sont conviés différents praticiens liés à l'acte de construire. Le **renouvellement des modes de conception architecturale et urbanistique**, initié par cet atelier pluridisciplinaire inédit, influence profondément toute une génération de créateurs.

Dans une plaquette où il présente le sens de son travail, Jacques Kalisz écrit :

*« Les " villes nouvelles " se doivent plus d'être nouvelles que villes. Plus aucune des données historiques qui ont fait les villes ne s'y retrouve. Ni la programmation, ni l'utilisation, ni le mode de circulation, ni le mode d'occupation, ni l'effet de stratification par la réalisation dans l'espace du temps et de l'histoire. Ni les habitants qui viennent d'origines diverses, en quelques années, occuper un lieu qui leur est " donné " .*

*L'essentiel, c'est que la ville nouvelle soit nouvelle. Nouvelle par sa forme, par son mode d'occupation, par son mode de circulation, par ses lieux de rencontre, par son mode d'habitat.*

*Il faut étonner le " nouveau venu ". Car l'étonnement excite la logique et stimule la réflexion des hommes pour de nouvelles recherches, de nouveaux comportements.»<sup>2</sup>*

© DR

C'est dans cet esprit qu'il aborde la conception de la zone B de la Défense.

*« Nous avons le désir de créer des lieux d'échange, de rencontre, où le bâtiment existe pleinement et où les gens se côtoient, prêtent vie à l'ensemble.*

*Dans la mesure où l'on crée des formes autour des vides, il y a une continuité. Il existe une « transparence ». Le regard passe au travers de l'immeuble. La perception élargie de l'espace facilite*

*les problèmes d'échange, de rencontre et de circulation. D'autre part, dans la mesure où je recherche la singularité des formes – dont j'espère qu'elles seront investies par les habitants ou utilisateurs des lieux – cette personnalisation des formes doit participer à la création d'un « esprit de clocher ». En personnalisant les lieux vécus, la forme architecturale facilite leur appropriation par les utilisateurs et renforce chez ces derniers le sentiment d'appartenance à une communauté. »<sup>3</sup>*



Démarche que l'on retrouve dans l'ouvrage du sociologue américain **Kevin Lynch, L'image de la Cité (édition DUNOD, 1969)**, lorsqu'il écrit : *« Celui qui possède une bonne image de son environnement en tire une grande impression de sécurité émotive. Il peut établir des relations harmonieuses avec le monde extérieur : c'est l'opposé de la peur née de la désorientation. Ceci veut dire que c'est au moment où la maison est non seulement familière mais aussi distincte, que l'agréable impression de " foyer " est la plus forte ».*

<sup>2</sup> Plaquette de présentation de J. Kalisz « profession architecte »

<sup>3</sup> Plaquette de présentation de J. Kalisz « profession architecte »

## 1-1 - Une implantation singulière dans le territoire de Nanterre, un urbanisme singulier



L'école d'architecture de Nanterre est le premier bâtiment implanté sur le vaste terrain où s'étendaient peu de temps auparavant les bidonvilles, dans la zone B du territoire de La Défense, dont la cohérence fut rapidement perçue par Marcel Cornu. Il décrit ainsi le quartier dans un article publié par la revue Urbanisme en avril 1982, intitulé « Habiter la Défense ».

© DR

... « *Ce quartier-Parc (...) une assez étonnante réussite urbanistique (...) totalement différent du modèle de la ville traditionnelle (...) où les architectures d'Emile*

*Aillaud et de Jacques Kalisz ne sont pas ici en juxtaposition au parc conçu par Yves Sgard (...) pour donner le simple binôme parc + habitat (...), chacun des deux termes a été en ce lieu conditionné par l'autre. Le parc, fabriqué par et pour l'habitat. L'habitat conçu par et pour le parc ».*

## 1-2- Une idée spécifique de l'enseignement

L'école d'architecture de Nanterre participe du renouvellement d'une architecture universitaire de l'après mai 68. Elle tente « d'exprimer de nouvelles valeurs : la participation des étudiants à la conception de l'école, la pluridisciplinarité, tout ce qui peut les éloigner de l'académisme et les rapprocher d'un renouvellement en marche »<sup>4</sup>.

J. Kalisz explicite de la façon suivante le projet :

« Organiser des lieux favorisant les relations entre étudiants dans divers niveaux d'enseignement à l'intérieur de l'école.

Organiser des lieux favorisant les relations entre les étudiants et la population environnante, afin qu'un dialogue et qu'une information culturelle réciproque puissent exister entre étudiants et citoyens. »

## 1-3- Une œuvre plastique, issue de la « combinatoire »

Concernant le parti architectural, J. Kalisz précise :

« Les problèmes architecturaux actuellement débattus sont pour l'essentiel ceux de l'industrialisation. Il nous a semblé intéressant de rechercher une solution architecturale à partir de ce thème »

« **Notre fierté était d'utiliser des produits du commerce pour faire de l'architecture et non pas de concevoir des produits spéciaux aux seules fins d'architecture.** »

L'attachement de Jacques Kalisz à mettre en valeur les propriétés plastiques et constructives des matériaux courants, à exalter leurs assemblages, confère à sa production une **expression architecturale puissante**.

La composition a été pensée par analogie **aux combinatoires biologiques**.<sup>5</sup>

«La cellule se décompose en noyau central (le carré du patio intérieur), un second carré construit sur les diagonales et un troisième carré homothétique du premier de dimension double....Afin de ne pas

<sup>4</sup> Richard Klein – hors série de d'A, architecture des écoles d'architecture

<sup>5</sup> Jacques Kalisz, dans l'ouvrage Architecture et Métal en France – 19ème – 20ème siècle, sous la direction de Frédéric Seitz

détruire les volumes de cette cellule de base par les sanitaires, les lavabos, nous avons regroupé ceux-ci dans des cylindres , " les virus " n'affecteront pas les cellules (...). La combinatoire de ces carrés(...) permet **un développement spatial très varié**(...). L'agencement alterne les pleins et les vides, les terrasses et les lieux abrités. » (Jacques Kalisz)

Par ses innovations aussi bien techniques que formelles et sociales, ainsi que par le projet de société qu'elle porte, l'école d'architecture de Nanterre est d'un point de vue local, national et international, un édifice emblématique de ce mouvement de pensée du début des années 70.

## 2- Perspectives de reconversion

### 2-1- A l'échelle urbaine : un écoquartier avec 40 ans d'avance ?

Quand architecture et urbanisme riment avec humanisme, quand l'urbanisme et l'architecture y sont conçus comme une utopie de la relation humaine, en témoigne le ressenti exprimé par des associations d'habitants comme **l'ACRI LIBERTE** (association des habitants de l'immeuble **LE LIBERTE**) qui démontre à sa façon l'appropriation des lieux communs, leurs transformations en espaces de convivialité, on s'interroge.

A regarder de près la Grille Ecoquartier 2010-2011, on constate en effet que le quartier du Parc André Malraux répond à quatre points de la thématique « Cadre de vie et usage » !

- ✓ promouvoir le vivre ensemble
- ✓ promouvoir des modes de vie solidaires et responsables
- ✓ offrir un cadre de vie agréable et sain
- ✓ intensité, compacité et densité

Et encore, dans la rubrique « Performances écologiques »

- ✓ préserver la biodiversité, restaurer et valoriser la nature en ville



### 2-2- A l'échelle architecturale

Dans le dernier paragraphe de l'introduction de l'ouvrage *Réhabiliter les édifices emblématiques du XXème siècle*, Bertrand Lemoine nous interpelle : « *Au-delà de l'intérêt aujourd'hui bien compris de conserver la mémoire du passé, la prise en compte de l'existant dans les édifices contemporains induit une contrainte mais aussi une richesse potentielle pour les projets(...). C'est une main tendue aux générations passées mais aussi un signe de confiance dans la possibilité d'un développement durable* ».

Pour permettre toute adaptation selon l'évolution des besoins, l'édifice a été conçu selon un principe de **très grande flexibilité**. « *Les espaces peuvent être distribués au gré des utilisateurs : pour permettre au maximum les modifications de cloisonnement ultérieurs, l'appareillage électrique a une commande indépendante des cloisons. De même, les éléments de radiateurs ont été posés soit en façade soit en applique contre l'ossature métallique* » (Jacques Kalisz). Les planchers constituent donc **des plateaux libres** sur lesquels les aménagements intérieurs peuvent se prêter à une grande variété.

La surface dans œuvre se répartit de la façon suivante :

- rez de chaussée	1810 m <sup>2</sup>
- 1 <sup>er</sup> étage	2750 m <sup>2</sup>
- 2 <sup>ème</sup> étage	2350 m <sup>2</sup>
- 3 <sup>ème</sup> étage	2500 m <sup>2</sup>
- 4 <sup>ème</sup> étage	1000 m <sup>2</sup>

En plus, nous trouvons :

- rez-de-chaussée couvert mais non clos	1760 m <sup>2</sup>
- terrasses accessibles	1552 m <sup>2</sup>

L'indépendance totale de la structure et l'utilisation d'éléments industrialisés sont des paramètres essentiels, car ils permettent d'envisager une réhabilitation simplifiée. Par sa souplesse d'exploitation, **les possibilités de reconversion sont donc très ouvertes** quant à l'implantation d'un futur programme.

### 2-3 Etat des lieux de la réflexion

Une **réflexion est menée depuis plusieurs années** pour la reconversion de l'ancienne école d'architecture de Nanterre. Citoyens, associations, services de la ville, cabinets de conseils, acteurs dans le domaine des friches culturelles se sont impliqués pour sa sauvegarde, résolus à ce que ce bâtiment exceptionnel, en lien étroit avec l'histoire du lieu, soit conservé et réhabilité.

**Les possibilités sont multiples et non exclusives** quant à sa reconversion. La qualité architecturale de l'école justifie un projet ambitieux dont la population hétérogène du quartier serait la première bénéficiaire. La proximité de la gare RER Nanterre-Préfecture, des autoroutes A86, A14, de l'Université Paris X, permet également d'envisager un projet d'envergure métropolitaine.

Par ailleurs, la réhabilitation par l'Agence Kalisz, en 1998-2000, du Collège Jean Vilar à La Courneuve, construit par Jacques Kalisz et Jean Perrotet avec la même entreprise, suivant le même procédé de construction, en 1970, est un exemple très pertinent quant aux potentiels indéniables de l'édifice.

Ce dont nous ne voulons pas, écrit l'**ACRI LIBERTE** dans le numéro de l'Automne 2008 de son journal **Le Bateau Ivre** :

*« Que nous apporteraient de nouveaux bureaux ? Déjà le déséquilibre actuel nous fait " Dortoir du Parc Nord " (...) Ajouter des bureaux aux bureaux serait une catastrophe (...). Si nous avons pris l'habitude d'aimer nous promener dans le centre du village de Nanterre, en allant aux Lumières ou à la Maison de la Musique, qui là-bas connaît le Dortoir du Parc ? »*

Puis l'article précise « **Un cadre pour un projet** » :

*« Faire de ce lieu un lieu de vie suffisamment riche et attractif pour qu'il devienne l'âme du quartier (...), ouvert sept jours sur sept il soulèverait un peu (...) le couvercle pesant des bureaux (...) Seul un projet d'intérêt communal, départemental, régional, national peut répondre à ces différents objectifs. »*

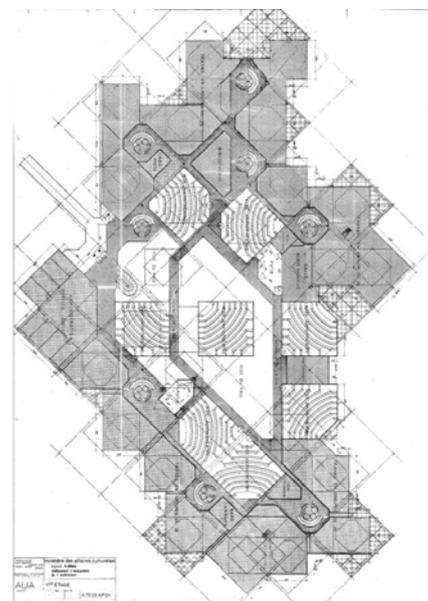
## Trois pistes, a minima, se présentent quant à des reconversions programmatiques

**1<sup>ère</sup> piste : regrouper les archives de l'Institut Français d'Architecture** situées à Provins, difficiles d'accès ainsi que les bureaux de l'IFA situés rue de Tolbiac à Paris, à Nanterre.

La collecte des archives d'architecture est débattue lors des congrès biannuels de la Confédération internationale des musées d'architecture. En juin 2010, le congrès s'est tenu à la Cité de l'architecture et du Patrimoine à Paris.

Au cours d'une table ronde furent évoquées de nombreuses questions relatives aux archives, quelles perspectives concernant « la collecte, la constitution d'une collection, etc ». Il apparaît notamment dans l'article de David Peycéré (Conservateur en chef du patrimoine, responsable du centre d'archives d'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle) publié dans la revue COLONNES – qui rend compte de ce colloque – que « *les dépôts, un peu partout sont saturés – ils l'étaient sûrement déjà il y a dix ans* ».

© DR

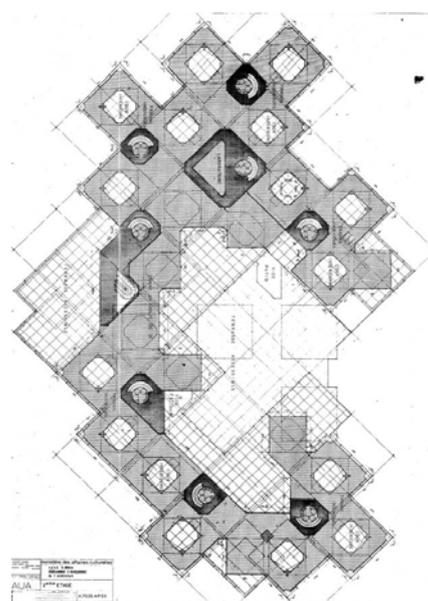


La situation est identique dans d'autres pays comme la Hollande, suivant l'explication de Suzanne Mülder (Conservatrice des collections, Nederlands Architectuurinstituut, Rotterdam): « *Les raisons pratiques sont évidentes : notre dépôt commence à être plein.* »

Christine Garnaut (directrice du Musée d'architecture, Université d'Australie – Méridionale, Adélaïde), expose les stratégies de collecte qui se concentrent (entre autres) sur le fait de « *Satisfaire et anticiper les besoins des chercheurs d'aujourd'hui et de demain. Outre le grand public, les utilisateurs du Musée d'architecture sont des étudiants (...), des chercheurs de l'université (...), des architectes des monuments historiques et des historiens.* »

Une étude réalisée il y a deux ans montre un besoin de 5500 m<sup>2</sup> répartis comme suit :

- 2000 m<sup>2</sup> pour les besoins à venir sur 20 ans
- 2700 m<sup>2</sup> pour les locaux de Tolbiac
- 800 m<sup>2</sup> pour les archives stockées à Provins

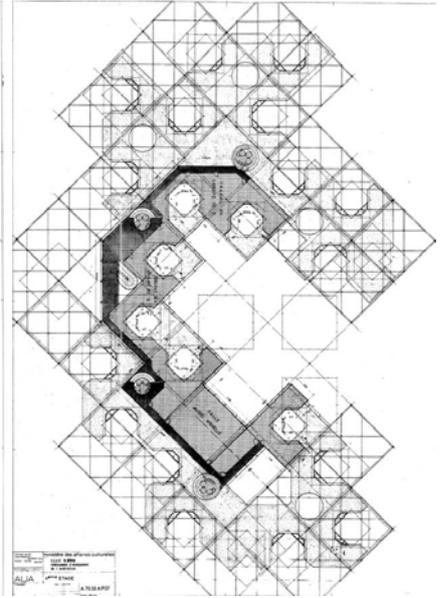
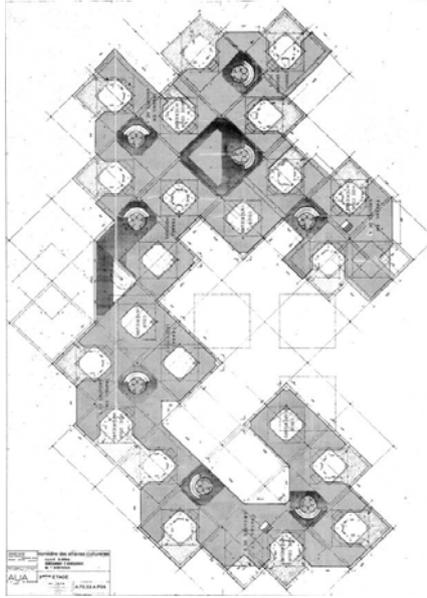


© DR

**2<sup>ème</sup> piste : regrouper le fonds du FRAC, Fonds Régional d'Art Contemporain d'Ile de France,** pour lequel les besoins ont été estimés par les services de la Région Ile de France à 3500 m<sup>2</sup>.

La caractéristique du FRAC est singulièrement, d'être régional. Il s'agit, pour la direction du FRAC, de faire bénéficier « à la région », donc hors Paris, donc à la Banlieue, du « capital » que représente la patrimoine artistique géré par le FRAC.

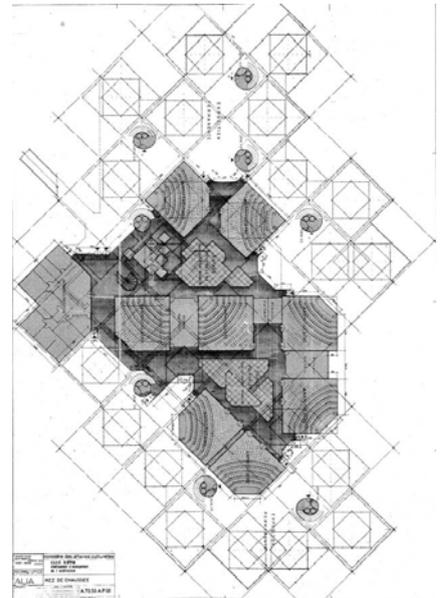
© DR



Cela passerait par le regroupement du fonds en un lieu de « stockage actif », lieu de vie et d'échange, dans la périphérie de Paris.

L'accès serait ouvert à un public scolaire comme aux artistes locaux, créateurs de l'art de demain ; il serait ouvert aux universitaires, chercheurs de l'art contemporain (voir l'Université Paris X) ; il serait ouvert aux métiers d'art dans les Hauts de Seine (voir le site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts de Seine).

**3<sup>ème</sup> piste : prendre en compte les propositions formulées lors des consultations des riverains et associations nanterriennes ;** prévoir des locaux associatifs, ateliers d'artistes, ancrés dans le quartier, dans la ville, en lien avec les espaces de création avoisinants tels le théâtre des Amandiers, le foyer Maurice Ravel...



© DR

**4<sup>ème</sup> piste évidente : implanter une nouvelle école d'architecture ;** la France compte 45 architectes inscrits à l'Ordre des Architectes pour 100 000 habitants contre 82 en moyenne dans l'ensemble de l'Union Européenne.

Le rapport remis à Madame la Ministre de la Culture et de la Communication par M. Feltesse concernant la « Concertation sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture », ainsi que les Propositions pour l'enseignement de l'architecture consignées dans un document établi par le Conseil National de l'Ordre des Architectes mettent en évidence le déficit de moyens consacrés à l'enseignement de l'architecture : un étudiant en architecture coûte 7500€ par an à l'Etat quand un étudiant du supérieur coûte 12000€, un étudiant en grande école plus de 14000€

En sus d'une école re-crée à Nanterre, les représentants des écoles d'Ile de France et de Normandie ont insisté sur la nécessité de créer en Ile de France des ateliers à l'identique de ceux de L'Isle d'Abeau, qui permettent de réaliser des maquettes à l'échelle 1, valorisés dans le « rapport Feltesse ».

Ainsi, à 10 minutes à pied de l'Université Paris X, de telles démarches répondraient positivement au souhait « d'effet campus » exprimé par les acteurs de la concertation.

**5<sup>ème</sup> piste : le CNAM** est en recherche d'espaces pour la réalisation d'un musée de l'Informatique et du numérique : ses représentants ont exprimés leur intérêt pour le site de Nanterre.

**6<sup>ème</sup> piste : les unions départementales des syndicats des Hauts de Seine** cherchent un espace pour la création d'une bourse du travail départementale ; ils ont manifesté leur intérêt pour ce lieu.

**7<sup>ème</sup> piste : dans le cadre des Ateliers du Grand Paris, l'agence d'architecture AAF** porte un projet d'observatoire de l'agriculture urbaine.

Ainsi, en toute première approche, nous pourrions imaginer que le FRAC Ile de France occupe les niveaux 3 et 4 (soit  $2500 \text{ m}^2 + 1000 \text{ m}^2$ ), que l'IFA occupe les niveaux 1 et 2 (soit  $2750 \text{ m}^2 + 2350 \text{ m}^2$ ), que le rez-de-chaussée (soit  $1810 \text{ m}^2$ ) soit utilisé pour des « services » à l'intention des habitants de Nanterre. (*Sous réserve de toute autre proposition.*)

Le tout cumulé remplit aisément les locaux.

### **A quel prix ?**

Prenons l'exemple du Collège Jean Vilar à La Courneuve. Son coût de réhabilitation en site occupé, (y compris installation de classes provisoires et leur démolition, déconstruction, désamiantage) est de 4.900.000 € H.T. pour  $6586 \text{ m}^2$ , en 1998.

L'application mécanique de la hausse des prix de la construction ferait passer le coût de réhabilitation de  $744 \text{ €/m}^2$  à  $1108 \text{ €/m}^2$ . Un travail plus affiné, compte tenu du rapport établi par la société EXPERTAM relatif au repérage d'amiante, des paramètres en matière d'économie d'énergie notamment, porterait le coût de réhabilitation à  $1400 \text{ €/m}^2$  environ, +/- 10% (sans locaux provisoires...), soit un montant des travaux de l'ordre de 14,7 millions d'euros, sans créer de fondations spéciales.

Supposons une répartition des dépenses de réhabilitation entre les partenaires proportionnelle aux surfaces utilisées par chacun des partenaires, cela aboutirait à :

- Ministère de la Culture et de la Communication (IFA) :  
 $14,7 \text{ millions d'euros} \times 49\% = 7.203.000 \text{ €}$
- Région Ile de France (FRAC)  
 $14,7 \text{ millions d'euros} \times 33,6\% = 4.939.200 \text{ €}$
- Ville de Nanterre  
 $14,7 \text{ millions d'euros} \times 17,4\% = 2.557.800 \text{ €}$

### 3. EN CONCLUSION PROVISOIRE

Nous vous invitons à agir pour contribuer à la réalisation du PLU de la ville de Nanterre, chapitre 7 qui stipule :

« 7.1- Emplacements réservés pour ouvrages publics

**RÉSERVES AU PROFIT DE LA COMMUNE**

p 311

*Opération n° 303 : Réalisation d'un équipement public à vocation culturelle et sociale*

*Emplacement : 41 allée Le Corbusier*

*Références cadastrales : AN 389 –AM 262*

*Surface de la réserve = 10 616,55 m<sup>2</sup>*

*Zonage PLU : UBb*

*Ancienne Ecole d'Architecture représentative d'un style architectural typique des années 1970, ce bâtiment doit être maintenu et conserver son caractère d'envergure métropolitaine. A ce titre, il accueillera un équipement culturel et social de rayonnement supra communal auquel seront associés des logements ainsi que des lieux d'activités et d'artisanats en lien avec la destination de l'équipement. Les logements (ateliers et logements d'artistes, d'étudiants en art...) devront être financés en totalité au titre du financement du logement social. »*

- ✓ **Signez la pétition en ligne sur le web (mes opinions.com) pour la sauvegarde de l'école d'architecture de Nanterre**
  
- ✓ **Suivez l'actualité de l'association sur notre page Facebook « Les amis de l'école d'architecture de Nanterre »**
  
- ✓ **Adhérez à l'association (montant d'adhésion libre)**
  
- ✓ **Contactez-nous**

**Les amis de l'école d'architecture de Nanterre  
Serge Kalisz, architecte  
1, rue Noël Pons  
92000 NANTERRE  
00.33 (0)6.80.07.23.47  
Lesamisdelecoledarchitecture@yahoo.com**

- - -